



AB AUDIT

Alain Burgun

Commissaire aux Comptes

Expert comptable

Diplômé en Gestion
de Patrimoine

Stéphane Pierre

Expert comptable

Lionel Stalter

Expert comptable

ASSOCIATION LOISIRS JEUNESSE PAYS DE BITCHE

Association de droit local

Siège social : 2 rue de l'Agriculture
57410 Rohrbach lès Bitche

SIRET 403 212 160 00028 – APE 9499Z

Registre des associations du Tribunal d'Instance de Sarreguemines
Volume 8 folio n°787

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025



AB AUDIT

ASSOCIATION LOISIRS JEUNESSE PAYS DE BITCHE

Association de droit local

Siège social : 2 rue de l'Agriculture
57410 Rohrbach lès Bitche

Alain Burgun

Commissaire aux Comptes
Expert comptable
Diplômé en Gestion
de Patrimoine

SIRET 403 212 160 00028 – APE 9499Z

Stéphane Pierre

Expert comptable

Registre des associations du Tribunal d'Instance de Sarreguemines
Volume 8 folio n°787

Lionel Stalter

Expert comptable

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION LOISIRS JEUNESSE PAYS DE BITCHE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.



Fondement de l'opinion

▪ ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

▪ ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

En particulier, nous estimons que la note de l'annexe des comptes annuels relative aux « Règles et méthodes comptables » donne une information appropriée.

Nous nous sommes également assurés que les préconisations du règlement ANC n°2022-06 ont été prises en compte dans l'élaboration des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} juin 2026

AB AUDIT

Représentée par Monsieur Alain BURGUN

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

Signé par Alain Burgun

Le 1 juin 2026

doc_1ZMv
tx_DPIOx7mnmnMB



**ANNEXE AU RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS**



Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 702,40	917,88	4 784,52	
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	17 230,63	14 266,21	2 964,42	4 079,34
	Autres immobilisations corporelles	73 820,40	38 015,99	35 804,41	45 632,21
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
ACTIF CIRCULANT	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 000,00		1 000,00	1 000,00
	TOTAL (II)	97 753,43	53 200,08	44 553,35	50 711,55
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
COMPTES DE REGULARISATION	Avances et Acomptes versés sur commandes	393,00		393,00	
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	19 776,79		19 776,79	22 262,68
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	62 145,87		62 145,87	42 208,60
	Charges constatées d'avance	1 011,00		1 011,00	1 553,56
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	14 617,90		14 617,90	17 114,61
	TOTAL (III)	97 944,56		97 944,56	83 139,45
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		195 697,99	53 200,08	142 497,91	133 851,00

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
FONDS PROPRES	Autres		
	Report à nouveau	(62 024,05)	(532,25)
	Excédent ou déficit de l'exercice	13 709,31	(61 491,80)
	Total des fonds propres (situation nette)	(48 314,74)	(62 024,05)
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	36 586,91	37 396,55
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	36 586,91	37 396,55
	Total des fonds propres	(11 727,83)	(24 627,50)
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Fonds reportés et dédiés	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Fonds reportés et dédiés	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Provisions	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	5 823,82	7 509,83
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	340,00	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 340,06	21 988,36
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	66 888,86	89 515,31
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	155,00	
	Produits constatés d'avance	37 678,00	39 465,00
DETTES	Total des dettes (1)	154 225,74	158 478,50
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF		142 497,91	133 851,00
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		149 819,25	152 654,68
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat ^{1/2}

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	357 139,57	381 209,74
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	496 974,85	474 730,18
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		11 947,58
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	236,32	315,44
	Total des produits d'exploitation	854 350,74	868 202,94
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	285 789,04	338 247,68
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	13 779,02	19 984,97
	Salaires	426 035,23	467 881,50
	Cotisations sociales	97 970,98	108 722,70
	Dotation aux amortissements et dépréciations	11 230,60	10 867,14
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	5 458,15	4 245,28
	Total des charges d'exploitation	840 263,02	949 949,27
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 087,72	(81 746,33)

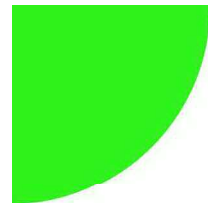
Compte de Résultat ^{2/2}

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 087,72	(81 746,33)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	5,01	161,03
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		5,01	161,03
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	383,42	554,84
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		383,42	554,84
RESULTAT FINANCIER		(378,41)	(393,81)
RESULTAT COURANT avant impôts		13 709,31	(82 140,14)
	Produits exceptionnels		20 669,34
	Charges exceptionnelles		21,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL			20 648,34
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		854 355,75	889 033,31
TOTAL DES CHARGES		840 646,44	950 525,11
EXCEDENT ou DEFICIT		13 709,31	(61 491,80)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025



ANNEXE



COGEP.

Règles et Méthodes Comptables

Désignation de l'entité : ASSOCIATION LOISIRS JEUNESSE

Loisirs Jeunesse Pays de Bitche est une association qui a un but éducatif et de loisirs (à l'exclusion de toutes opérations commerciales et lucratives).

Elle a notamment pour objet :

- de faciliter et de vulgariser auprès de toute la population et en particulier auprès des jeunes (scolaires ou non), auprès des établissements scolaires, des associations, des organismes intéressés par la pratique des activités sportives, de plein air et d'éducation populaire ;
- de faciliter l'organisation de stages ou d'organiser elle-même des stages destinés à favoriser la pratique de toutes activités de loisirs, sportives ou culturelles, en vue de l'initiation, du perfectionnement et de la préparation à la compétition ou à l'obtention d'un diplôme ;
- de gérer sous le contrôle des services compétents les équipements où seront pratiquées des activités de loisirs, sportives, culturelles et d'éducation populaire.

Pour ce faire, l'association propose des activités à l'année, des manifestations exceptionnelles, des stages, des formations ou des manifestations durant les vacances.

Elle gère également les services du périscolaire sur les communes de Rohrbach-les-Bitche et de Lemberg.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de **142 498** euros. et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de **13 709** euros

L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/01/2025** au **31/12/2025**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/05/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2025** ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2023, modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général ainsi qu'au règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif dans sa version actualisée.

Règles et Méthodes Comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Changement de méthode comptable

Le nouveau règlement comptable ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers applicable aux exercices ouverts au 1er janvier 2025 constitue un changement de méthode comptable.

La première application dudit règlement ANC 2022-06 impacte principalement les postes de produits d'exploitation, transferts de charges et vise à exclure du résultat exceptionnel les opérations dont la réalisation concerne l'activité normale et courante de l'entité. Ce changement de méthode n'impacte pas les résultats des exercices antérieurs.

Les opérations autrefois comptabilisées en transferts de charges sont désormais enregistrées selon leur nature réelle. Aucun impact n'est constaté sur le résultat ou la trésorerie.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et Méthodes Comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Contributions volontaires

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, une information qualitative est donnée sur les contributions volontaires lorsque l'entité a rencontré des difficultés pour les évaluer.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	630,00		5 072,40			5 702,40
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	630,00		5 072,40			5 702,40
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	17 230,63					17 230,63
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	37 943,00					37 943,00
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	35 877,40					35 877,40
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		91 051,03					91 051,03
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	1 000,00					1 000,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 000,00					1 000,00
TOTAL		92 681,03		5 072,40			97 753,43

Amortissements

			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
						Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Autres				630,00	287,88		917,88
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				630,00	287,88		917,88
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre							
	sur sol d'autrui							
	instal. agencement aménagement							
	Instal technique, matériel outillage industriels				13 151,29	1 114,92		14 266,21
	Autres Instal., agencement, aménagement divers							
	Matériel de transport				4 983,78	5 420,43		10 404,21
	Matériel de bureau, mobilier				23 204,41	4 407,37		27 611,78
Emballages récupérables et divers								
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				41 339,48	10 942,72		52 282,20	
TOTAL					41 969,48	11 230,60		53 200,08

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 000,00		1 000,00
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	19 776,79	19 776,79	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 416,24	15 416,24	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	45 433,39	45 433,39	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	1 296,24	1 296,24	
	Charges constatées d'avance	1 011,00	1 011,00	
	TOTAL DES CREANCES	83 933,66	82 933,66	1 000,00
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	5 823,82	1 757,33	4 066,49	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	43 340,06	43 340,06		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	29 061,23	29 061,23		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	31 117,63	31 117,63		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	6 710,00	6 710,00		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	155,00	155,00		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	37 678,00	37 678,00		
	TOTAL DES DETTES	153 885,74	149 819,25	4 066,49	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 686,01			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			1 011,00
sous-traitance			
locations			
redevances		1 011,00	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			1 011,00

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			37 678,00
prestations de services - cotisations		37 678,00	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			37 678,00

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		64 696
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		15 206
FOURN. FACT.NON PARVENUES	15 206	
Dettes fiscales et sociales		49 334
DETTE PROVISIO. POUR CONGES P	28 218	
PERSONNEL-CH.A PAYER	47	
CHARGES SOCIALES SUR CP	10 193	
ORG. SOC. _ AUTRES CHARGES A PAYER	4 517	
Etat-Ch. à payer	6 359	
Autres dettes		155
USAGERS - R.R.R.A ACCORDER	155	

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Produits à recevoir		60 850
Autres créances		60 850
Organismes sociaux-Produits à recevoir	15 416	
ÉTAT - SUBVENTIONS A RECEVOIR	417	
SUBVENTIONS A REC. - COMMUNES	18 495	
SUBVENTIONS A RECEV. - CAF	24 295	
SUBVENTIONS D'INVEST A REC.	2 227	

Produits et Charges exceptionnels

	31/12/2025
Total des produits exceptionnels	
Total des charges exceptionnelles	
Résultat exceptionnel	

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	(532,25)	(61 491,80)			(62 024,05)
Excédent ou déficit de l'exercice	(61 491,80)	61 491,80	13 709,31		13 709,31
Situation nette	(62 024,05)		13 709,31		(48 314,74)
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	37 396,55		7 168,00	7 977,64	36 586,91
Provisions réglementées					
TOTAL	(24 627,50)		20 877,31	7 977,64	(11 727,83)

Variation des Subventions d'Investissement

Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
--	--------------	------------	---------------------------------------

Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	49 819,00	6 462,55		56 281,55
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	49 819,00	6 462,55		56 281,55
Quotes-parts virées au compte de résultat	12 422,45	7 977,64	705,45	19 694,64

Détail concours publics et subventions

Libellé	Concours publics	Subventions d'exploitation	Subventions d'investissement
FONJEP		7 107,00	
DEPARTEMENT		8 820,00	
COMMUNES		238 430,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES		127 300,00	4 941,00
CAF		104 833,57	2 227,00
ETAT		2 506,64	
Totalisation		488 997,21	7 168,00

Répartition des effectifs par catégorie

31/12/2025

Interne

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	14,00
Cadres et ingénieurs	2,00
Autres catégories	
TOTAL	16,00

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties Gage sur véhicule au profit du CREDIT MUTUEL DE ROHRBACH Véhicule RENAULT GT 163 RA pour sûreté et garantie du remboursement du crédit : en principal 39 000 € plus intérêts, commissions, frais et accessoires		39 000,00	
		39 000,00	
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés Cf. état Engagements financiers - Engagements en pensions, retraite et assimilés		78 871,00	
		78 871,00	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		117 871,00	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Annexe libre

Indemnités de fin de carrière

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite.

Le montant de la dette actuarielle en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à la clôture de l'exercice à : 78 871 euros.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- méthode de calcul : Rétrospective Prorata Temporis
- année de calcul : 2025
- table de mortalité : INSEE 2022-2024
- le départ intervient à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite (sauf dérogation individuelle) : 64 ans
- le taux de rotation du personnel : turn over faible
- le taux moyen d'augmentation des salaires : 1%
- le taux d'actualisation retenu : 3.6%
- le taux moyen des charges sociales : 25% pour les non-cadres et 37% pour les cadres

Contributions volontaires en nature

L'association a bénéficié au titre de l'exercice 2025 :

- de la mise à disposition du personnel de la piscine de Rohrbach-les-Bitche pour ses activités
- des heures de bénévolat des 10 membres du conseil d'administration pour les réunions :
 $12h * 10 * 11.88 * 1.10 = 1\,568$ euros
- des heures de bénévolat pour la fête du jeu (13h * 20 personnes), le concours de danse (7h * 15 personnes) et le gala de danse (7h * 10 personnes), soit un total de $435h * 11.88 € * 1.10 = 5\,685$ euros

Opérations de mises à disposition gratuite de biens

L'association a bénéficié dans le cadre de son activité des mises à disposition gratuites suivantes :

- des locaux ainsi que de la prise en charge des fluides par la commune de Rohrbach-les-Bitche et de Lemberg pour le PERISCOLAIRE
- du centre aquatique de Rohrbach-les-Bitche par la Communauté de Communes du Pays de Bitche pour son activité natation